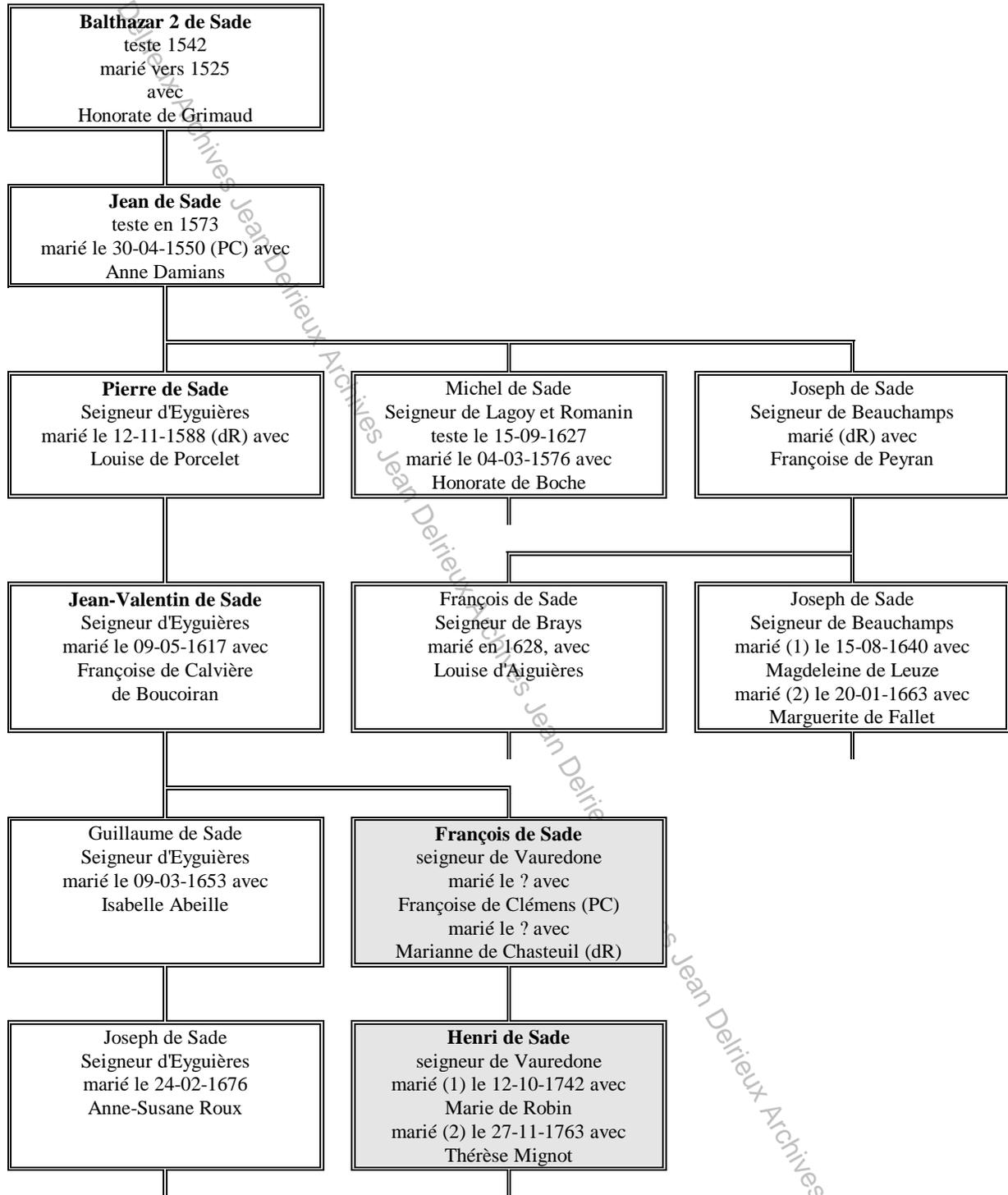


Les Sade de Vauredone



Actes recueillis par Jean Delrieux

Actes notariés :

• **12-10-1742**, Archives de Barbegal, du Roure, N°1934 N°328
Contrat de mariage de noble Henri de Sade, enseigne de vaisseau, fils de Messire François, seigneur de Vauredonè, et de feue Marianne de Thessemanes de Chasteuil, avec Marie de Robins, fille de feu noble Henri et d'Anne d'Altier de Saint Ange, deTarascon. La mariée est illettrée. Blhoyer (sic), notaire à Tarascon.
Extr. auth. 3 p in-f°

• **18-02-1743**, Archives de Barbegal, du Roure, N°1808 N°688
Désemparation d'une terre au territoire de Tarascon, faite par n. Henri de Sade, sgr de Vauredone, époux de Marie de Robin, à messire Louis d'Eyglun, curé de Balons en Dauphiné, comme père de Jean-Joseph d'Eyglun, héritier de Gabrielle de Robin, sa mère. Aubert, notaire à Tarascon.
Copie, 3 p. in-4° pap.

• **27-11-1763**, Jean Pierre Lieutard, f°664 v° N°325

Mariage entre Messire Henry de Sade et Dlle Thérèse Mignot

... entre Messire Henry de Sade Vauredone, écuyer de la ville de Tarascon, fils légitime de Mre François de Sade de Vauredone et de feue Dame Marianne de Chasteuil de Tressemane, d'une part, et Dlle Thérèse Mignot, fille aussi légitime de feu Me Joseph Louis Mignot, gradué ez droits et Dame Marianne de Pagot de cette ville de Saint Remy, d'autre part

... se réservant ladite Dlle de Mignot, un claux de terre de la contenance de 5 saumées ou environ situé en ce terroir, cartier de Ranjarde, une autre terre, au même terroir, cartier de la Malautière de la contenance de 3 saumées ou environ, un verger d'ollivier au cartier de la Combe d'environ 5 eyminées et une autre terre, au même cartier de la Combe, vis à vis le logis du Cheval Blanc, aussi d'environ 5 eyminées, ensemble un capital de 2000 # sur le grenier à sel de la ville d'Avignon, et finalement la maison qu'elle possède audit Saint Remy, rue de la Fontaine, avec tous les meubles et effets qui s'y trouvent pour en jouir et en disposer, ladite Dlle Mignot, indépendamment dudit Sieur de Sade, comme bien paraphernaux

• **03-01-1764**, Jean Pierre Lieutard, f°711 r° N°322

Achat pour Louis Véran contre Dame Thérèse Mignot

... constituée en personne Dame Thérèse Mignot, épouse libre dans ses actes quant à ce, de Messire Henry de Sade de Vauredone, escuyer de la ville de Tarascon ... laquelle ... a vandu ... à Louis Véran, maréchal à forge dudit Saint Remy ... 2 eyminées terre, à prendre sur une plus grande contenance que ladite Dame possède en ce terroir, cartier de la Combe, qu'elle s'est réservée comme bien paraphernal dans son contrat de mariage avec ledit Sr de Sade, reçu par nous notaire, lesquelles 2 eyminées présentement vandues seront prises du costé du levant, immédiatement après la partie de la même terre vandue par feu Me Louis Joseph Mignot, père de ladite Dame, à Joseph Perrot par acte du 23-02-1761, reçu par nous dit notaire, tirant de la bise au midy en droite ligne et se confrontant du levant ledit Perrot, du couchant le restant à Jadite Dame de Sade, du midy terre du chapitre et de bise le grand chemin allant à Tarascon par lequel ledit Véran aura son chemin pour aller et venir auxdites 2 eyminées, sans pouvoir le prendre sur le restant ... pour et moyenant le prix et somme de 600 #

... estant de pacte et stipulé que ledit Véran sera tenu de faire construire une muraille à fraix communs avec Joseph Perrot pour séparer leur terre, ainsy et tout de même qu'il est porté par l'acte de vante passé audit Perrot cy dessus datté, dont il a entendu la lecture; de plus, a esté convenu qu'il sera permis audit Véran de faire un puits dans lesdites 2 eyminées terres vendues à l'endroit que ladite Dame luy indiquera, à condition que ladite Dame fournira audit puits d'eau de la source qui est dans ledit enclos de terre, laquelle eau dudit puits ne servira que pour l'usage dudit Véran et de ses bestiaux, sans pouvoir en arroser ny en donner à autres personnes qu'à celles qui pourront habiter dans la suite des temps dans la contenance desdites 2 eyminées de terres, se réservant, ladite Dame, la source et dérivations desdites eaux et des aqueducs qui s'y trouvent construits, qu'elle sera obligée d'entretenir à ses frais

• **12-04-1764**, Lhoyerz, Tarascon, AD13, 407E 715, f°593 r° N°320

Achapt de terre pour Jean Baptiste Gaffet contre Dame Thérèse Mignot, servant à icelle

... a été en personne Dame Thérèse Mignot, épouse, libre quant à ce, de Messire Henry de Sade de Vauredonne, escuyer de cette ville, suivant leur contract civil de mariage du 27-11 dernier, devers nous notaire, duement contrôlé et insinué, laquelle ... assistée en tant que de besoin dudit Messire de Sade, a vendu ... à Jean Baptiste Gaffet, trasseur de pierre de la ville de Saint Remy ... une propriété de terre de 2 cesterées, plus ou moins, quoy qu'elle contienne, enclose en partie de muraille ruinée, au quartier de la Combe et fauxbourg de Saint Remy, vis à vis du logis du Cheval Blanc, confrontant du levant Louis Véran, maréchal, cy devant d'un même corps, du couchant une draye, de bize le chemin entre ladite terre et ledit logis du Cheval Blanc, du midy haire du chapitre Saint Martin dudit Saint Remy pour et moyenant le prix et somme de 750 #

..... se réservant par pacte exprès, ladite Dame Mignot, les mêmes droits et facultés qui ont été stipulés dans l'acte de vente d'une partie de ladite propriété, par elle passée audit Véran et dans le loin passé, par feu Mr son père, à Joseph Perrot, à tous escrivant Me Liotard, notaire de Saint Remy, duement contrôlés et insinués, se soumetant ledit Gaffet, acquéreur, aux servitudes établies, généralement quelconques, dans les susdits actes, dont il a déclaré avoir une parfaite connoissance, et laisser réparer les crottes bâties et canaux sous terre pour la conduite des eaux de la source et tous les autres endroits nécessaires, de laquelle source, laditte Dame Mignot s'en conserve et réserve la propriété, usage et jouissance pour elle et ses ayant droit et cause à perpétuité pour l'arrosage des autres terres qu'elle a aux environs de ladite contenance vendue audit Gaffet, pour disposer desdites eaux ainsy et de la manière qu'elle trouvera bon, sans pouvoir ledit Gaffet en interrompre le cours ny les diminuer, en sorte qu'il n'aura que la faculté de s'en servir pour son boire et pour son pot à faire ménage

(parmi les signatures : Mignot de Sade et Sade de Vauredonne)

(origine : M. Félix Laffé)

• **06-09-1774**, Jean Baptiste Blain, f°677 v°

N°326

Echange entre Joseph Rique et Jean Baptiste Gaffet

... ont été présents, Joseph Rique, Me chapellier et négociant, natif de la ville de Tarascon, résidant en cette ville de Saint Remy depuis plus de 15 ans, d'une part, et Jean Baptiste Gaffet, trasseur de pierre dudit Saint Remy, d'autre, lesquelles parties ... confessent avoir fait les échanges cy après, savoir :

– ledit Gaffet a donné en échange ... le restant d'une terre qu'il a et possède dans le terroir de cette ville, cartier de la Combe, en contenance d'environ 1 eyminée 1/2 ou environ ... reste de l'acquisition par luy faite de Dame Thérèse Mignot, épouse ayant ses actions libres de Messire Henry de Sade Vauredon de la ville de Tarascon, le surplus ayant été vendu par ledit Gaffet à Sauveur Rouget, Me maçon de cette ville, et à présent possédé par Sieur Joseph Teston, négociant et obergiste dudit Saint Remy, ensemble un mas et bâtiment, nouvellement construit dans ladite terre, composé de 4 membres, confrontant ladite terre et mas, du levant Louis Véran, maréchal à forge, couchant chemin, midy les Messieurs du chapitre et de bise ledit Sieur Teston, avec la faculté et permission de pouvoir se servir et user de l'eau qui est à la tette de ladite terre tout ainsy et de la manière que ledit Gaffet pouvoit faire en conformité de son acte de vente, pour raison de quoy le met à son lieu et place

– et ledit Rique ... a désemparé en contre échange ... une terre en chaume, entourrée d'arbres mûriers de la contenance de 5 eyminées prise sur une plus grande contenance, située dans le terroir de cette ville, cartier de Tuillière Vieille, confrontant du levant Pierre Poulet, couchant Jean Remy Andrieu et Pierre Guillot, du midy Antoine Souillier et Jacques Aurran et de bise chemin, et la même par luy acquise de Joseph Poulet, laboureur de cette ville, par acte reçu par Me Ailhaud, notaire, le 27-08 dernier
... pour et moyenant le prix et somme, savoir, de ladite terre et bâtiment cy dessus donnée en échange par ledit Gaffet de 1212 # ... et ladite terre donnée en contre échange par ledit Rique de 599 #

Cadastres :

• CC11, f°205 [1730]

N°83

Monsieur de Mulety de Tarascon >> Henry de Sade de Vauredone

(tenet le présent advérement noble Henry de Sade de Vauredone, écuyer de la ville de Tarascon, par acte de Me Lhoyru, notaire de Tarascon du 13-01-1741 (ou 51), chargé ce 03-03-1741 (ou 51))

– terre vigne verger où la grange est scituée au Sault de 5 saumées 7 eyminées 92 destres, confronte du levant heoirs Pierre Véran et Allard, couchant la draye, midy le Sieur Mauran, hoirs Pierre Véran et heoirs de Bouis, bise la montagne et l'église Saint Pierre [pour Saint Michel], allivré 7 florins 5 sols 10 deniers

– pour un trescan au Sault qui n'est point encadastré à luy délivré aux enchères le 08-07-1733 rièr le greffe de la Communauté de 2 eyminées, confronte du levant Jacques Allard, couchant et midy le Sieur advérant et de bize la montagne, allivré 3 sols 9 deniers

[DD9, 07-06-1733, f°114 r°, première enchère de 3 trescamps ; DD9, 28-06-1733, f°121 v° ; seconde enchère de 3 trescamps ; DD9, 08-07-1733, f°124 r°, troisième et dernière enchère d'un trescamps au Sault qui n'est point encadastré]

– pour 1 saumée 87 destres terre au Sault prise de l'avérement de Jacques Allard à f°43 du 1er tome, allivrée en tout 1 florin 4 sols 8 deniers

– pour 2 eyminées 60 destres terre et oliviers au Sault prises de l'avérement de Jean Coste de Jean à f°417, confrontant du levant et bize Joseph Blanchet, du couchant Jacques Coste, du midy Jean Gilles, allivrée 4 sols 10 deniers 1/2